

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 487

présenté par

M. Nury, M. Cattin, M. Straumann, M. Rolland, M. Boucard, M. Vialay, Mme Poletti,
M. Schellenberger, M. Dive, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Masson et M. Parigi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Le début de l'avant-dernier alinéa de l'article 48 de la Constitution est ainsi rédigé : « Deux jours de séance par mois sont réservés à un... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les groupes d'opposition et minoritaires bénéficient d'une place très mince au sein des assemblées. Consacrés par la Constitution depuis 2008 seulement, leurs droits n'ont cessé, depuis, d'être reconnus.

Ce projet va à l'encontre de tout ce processus et nie la place de ces groupes dans le processus législatif. En réduisant les débats parlementaires, il aura pour conséquence de limiter d'avantage leur place dans la discussion.

Cet amendement vise à réserver, non plus, un, mais deux jours par mois de l'ordre du jour aux groupes d'opposition et minoritaires de chaque assemblée. Il permettra, ainsi, de donner une nouvelle chance d'expression aux groupes d'opposition et minoritaires.